



APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) NATIONAL

SELECTION D'UN CABINET JURIDIQUE AGREE

Avec 151 Goethe-Instituts dans près de 100 pays, nous sommes l'institut culturel de la République fédérale d'Allemagne actif dans le monde entier. Nous améliorons la connaissance de la langue allemande et entretenons la coopération culturelle internationale. Partout, nos collaborateurs* contribuent à relier les gens de manière globale et durable dans un réseau culturel et éducatif vivant. Grâce à nos programmes, nous encourageons le dialogue interculturel, la participation culturelle et renforçons le développement des structures de la société civile. Tout autour du globe, nous relions les hommes, les idées et les cultures. Ce faisant, nous respectons les différences, car nous apprécions la valeur de la diversité.

1. Autorité contractante

Goethe-Institut Burkina Faso
192, Avenue de l'Université
01 BP 1226 Ouagadougou 01
www.goethe.de/burkinafaso
info-ouagadougou@goethe.de

Goethe-Institut Burkina Faso
192,
Avenue de l'Université
01 BP 1226
Ouagadougou 01

www.goethe.de/burkinafaso
info-ouagadougou@goethe.de

2. Contexte

Le Goethe-Institut Burkina Faso est une institution culturelle allemande à but non lucratif, œuvrant à la promotion de la langue allemande, des échanges culturels et de la coopération internationale. Dans le cadre de ses activités et afin de renforcer la conformité juridique de ses opérations, le Goethe-Institut Burkina Faso souhaite s'attacher les services d'un cabinet juridique agréé pour une assistance et un conseil juridiques continus.

3. Objet de l'AMI

Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI) a pour objet de présélectionner des cabinets juridiques agréés au Burkina Faso en vue de fournir une assistance juridique au profit du Goethe-Institut Burkina Faso.

4. Étendue et description des prestations

Les prestations attendues incluent notamment, sans s'y limiter :

- Conseil juridique général relatif au droit burkinabè applicable aux ONG et institutions internationales ;
- Assistance en droit du travail et de la sécurité sociale (contrats, contentieux, relations avec l'Inspection du travail, etc.) ;
- Conseil en droit fiscal et parafiscal (conformité, obligations déclaratives, relations avec l'administration fiscale) ;
- Sécurisation juridique des contrats et conventions (prestations, partenariats, baux, fournisseurs, consultants, etc.) ;
- Assistance en cas de précontentieux et contentieux ;
- Veille juridique et réglementaire pertinente pour les activités du Goethe-Institut Burkina Faso ;
- Représentation du Goethe-Institut, si nécessaire, auprès des administrations et juridictions compétentes.

www.goethe.de

GOETHE
INSTITUT

Sprache. Kultur. Deutschland.



5. Profil et conditions d'éligibilité

Peuvent soumissionner les cabinets juridiques qui remplissent les conditions suivantes :

- Être un cabinet juridique régulièrement constitué et agréé au Burkina Faso ;
- Justifier d'au moins 5 années d'expérience professionnelle pertinente ;
- Disposer de compétences avérées en droit des ONG, droit du travail, droit fiscal et droit des contrats ;
- Avoir une expérience avérée dans l'accompagnement d'organisations internationales, ONG ou institutions assimilées (atout majeur) ;
- Disposer d'une équipe qualifiée et opérationnelle ;
- Faire preuve de disponibilité, de confidentialité et d'indépendance professionnelle.

6. Composition du dossier de manifestation d'intérêt

Le dossier de candidature devra comprendre les éléments suivants :

- Une lettre de manifestation d'intérêt signée par le responsable du cabinet ;
- Une présentation détaillée du cabinet (statut juridique, domaines d'intervention, organisation) ;
- Les références professionnelles pertinentes, notamment avec des ONG ou institutions internationales ;
- Les CV du personnel clé ;
- La preuve de l'agrément et de l'inscription auprès des instances compétentes ;
- Tout autre document jugé utile par le cabinet pour apprécier sa capacité à exécuter la mission.

NB : Aucune proposition financière n'est requise à ce stade.

7. Modalités de sélection

Les manifestations d'intérêt seront évaluées sur la base des critères suivants :

- Conformité administrative du dossier ;
- Expérience et références du cabinet ;
- Qualifications et expériences du personnel clé.
- Compréhension de la mission et capacité opérationnelle.

Seuls les cabinets présélectionnés seront invités à soumettre une proposition technique et financière ultérieurement.

8. Durée prévisionnelle de la mission

La mission sera conclue pour une durée de 12 mois renouvelable selon les performances et les besoins.

www.goethe.de

9. Dépôt des dossiers

Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être transmis :

Par voie électronique à l'adresse suivante : info-ouagadougou@goethe.de avec pour objet « AMI - Assistance juridique - Goethe-Institut Burkina Faso»

**GOETHE
INSTITUT**

Sprache. Kultur. Deutschland.



Date limite de dépôt : 27 janvier 2026 à 17 heures TU
Tout dossier reçu après la date limite ne sera pas pris en considération.

10. Informations complémentaires

Goethe-Institut Burkina Faso se réserve le droit de ne donner aucune suite au présent AMI sans que cela n'entraîne une quelconque obligation.

www.goethe.de

**GOETHE
INSTITUT**

Sprache. Kultur. Deutschland.